



RÈGLEMENT RAID DÉCOUVERTE SANCY



1. RÉFÉRENCES FÉDÉRALES

L'épreuve **Raid Découverte Sancy** est organisée conformément :

- au **Règlement Sportif Raid Multisports FFTRI** en vigueur à la date de l'épreuve,
- au **Règlement Intérieur et Disciplinaire de la FFTRI**,
- au présent règlement particulier.

En cas de contradiction, le **règlement fédéral FFTRI** prévaut.

2. ORGANISATION

- **Organisateur** : XTTR63
- **Fédération de rattachement** : Fédération Française de Triathlon (FFTRI)
- **Lieu** : La Tour d'Auvergne (Puy-de-Dôme – 63)
- **Date** : samedi 9 mai 2026
- **Centre de course** : La Stèle - La Tour d'Auvergne

3. DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Le Raid Sancy Open est une **épreuve de raid multisports en orientation**, se déroulant en milieu naturel, en **équipe de 2**, avec enchaînement de disciplines sportives en orientation.

Nombre d'équipes maximum : 50.

4. FORMAT GÉNÉRAL

- Épreuve en **2 étapes** sur **5 heures maximum**.
 - Un prologue en biathlon
 - **Un enchaînement de Course d'orientation, VTT suivi d'itinéraire et VVT Orientation**
- Classement établi au **temps cumulé**, pénalités incluses
- L'épreuve comprend des barrières horaires qui permettront à toutes les équipes d'arriver dans un intervalle de temps raisonnable.

Répartition indicative :

- **Samedi 9 mai 2026** : Prologue entre 15 et 20' d'effort en biathlon entre **9H45 et 11H00, départ selon convocations.**
- **Départ raid : 11H15...fin 16H15**
- **Remise des récompenses : 16h45**

5. COMPOSITION DES ÉQUIPES

- Les équipes sont composées de **2 concurrents**
- Les équipes doivent rester **groupées en permanence.**
- La distance maximale entre équipiers est fixée à 100 mètres (à portée de voix sans crier), sauf disposition particulière annoncée au briefing.

6. CATÉGORIES

Les catégories :

- Seniors Femmes
- Seniors Mixtes
- Seniors Hommes
- 2 Jeunes - de 18ans Femmes
- 2 Jeunes - de 18ans Mixtes
- 2 Jeunes - de 18ans Hommes
- 1 Adulte + 1 jeune de – de 18 ans

7. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer au raid découverte pour les jeunes de moins de 18 ans, il est obligatoire de fournir une autorisation parentale signée de l'un des responsables légaux.

Les non licenciés à la FFTRI devront souscrire à une licence expérience.

Être âgé au moins de 14 ans le jour du raid

8. INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne (lien disponible sur le site [Raid Grand Sancy ! XTTR63](#))

Équipe de 2 coureurs.

Le tarif est fixé à **18 euros par coureurs adultes** et **13 euros pour les - de 18ans et les étudiants** (*hors frais de la licence expérience : 4 €*).

L'inscription comprend :

- Le droit de participer à l'épreuve
- Un ravitaillement et point d'eau
- Le cadeau souvenir
- Les cartes et road book
- Les fournitures diverses (chasubles, résultats...)

 L'inscription ne comprend pas la licence expérience (4€) si vous n'êtes pas licencié à la FFTRI.

9. DISCIPLINES SPORTIVES

Les disciplines proposées durant le Raid Grand Sancy comprennent notamment :

- **VTT Orientation (VTTO)**
- **VTT suivi d'itinéraire**
- **Course d'Orientation à pied**
- **Tir à la carabine laser**

L'organisation se réserve le droit d'adapter les disciplines ou leur enchaînement pour des raisons de sécurité ou de conditions météorologiques.

10. ORIENTATION ET CARTOGRAPHIE

- Navigation exclusivement à l'aide de :
 - **Cartes IOF** (normes internationales d'orientation)
 - **Cartes IGN**
- Les cartes sont fournies par l'organisation.
- L'orientation fait partie intégrante de la performance sportive.

11. AUTONOMIE – ASSISTANCE

- Les équipes évoluent en **autonomie**, conformément au règlement FFTRI.
- Toute assistance extérieure en course est interdite.
- Toute infraction sera sanctionnée par une pénalité ou une disqualification.

12. MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Par équipe :

- Une boussole
- Un porte carte (au moins un par équipe)
- Téléphone portable chargé
- Trousse de premiers secours
- 1 doigt électronique 50 temps

Par équipier :

- Casque(s) homologué(s) : VTT (EN 1078)
- VTT conforme et en bon état
- Réserve d'eau minimale
- Couverture de survie
- Sifflet

Des contrôles pourront être réalisés à tout moment.

13. SÉCURITÉ ET ASSISTANCE AUX CONCURRENTS

- Le respect des consignes de sécurité est obligatoire.
- Toute équipe doit porter assistance à un concurrent en difficulté. Les temps liés à l'assistance peuvent faire l'objet d'un ajustement par le jury de course.
- En cas d'abandon, l'équipe doit en informer immédiatement l'organisation.
- Pour un souci d'équité l'entraide physique entre équipiers fait partie intégrante des raids (port du sac de l'équipier, système de tractage, ...). Cependant, il est interdit de se faire aider physiquement par un membre d'une autre équipe (tractage, poussage, orientation, ...). Seules les aides matérielles type prêt de chambre à air, pompe ou autre... sont tolérées.
- Les coureurs devront respecter le code de la route (traversées de routes) et les consignes des signaleurs le cas échéant.
- Toutes les équipes doivent avoir pré enregistré les numéros de secours et les numéros des organisateurs fournis à l'accueil le jour de la course dans le téléphone de course de l'équipe. En cas d'accident toute équipe doit porter assistance aux autres concurrents et en aucun cas laisser seul le blessé.
- Les secours seront assurés par une équipe médicale

14. BARRIÈRES HORAIRES – MODIFICATIONS DE PARCOURS

- Des **barrières horaires** seront mises en place.
- L'organisation peut modifier les parcours ou neutraliser une section pour des raisons de sécurité ou météorologiques sans que cela ne remette en cause le classement général.

15. CLASSEMENT – PÉNALITÉS – JURY

- Classement établi au **temps total cumulé (prologue et raid)**.
- Les pénalités appliquées sont définies par l'organisation.
- Un **jury de course FFTRI** est constitué et souverain pour toute décision sportive.

16. ENVIRONNEMENT

Le Raid Grand Sancy se déroule dans un espace naturel sensible du Massif du Sancy.

Les concurrents s'engagent à :

- Respecter l'environnement,
- Ne laisser aucun déchet,
- Respecter les zones interdites.

Tout manquement pourra entraîner une pénalité ou disqualification.

17. RESPONSABILITE DES PARTICIPANTS

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel en dehors des zones gérées par l'organisation.

18. ASSURANCE

L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile d'organisateur, celle de ses préposés et des participants, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve. Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents. Les licenciés FFTRI compétition disposent de droit d'une assurance RC. Il appartient aux autres concurrents de souscrire s'il le souhaite une police d'assurance de ce type. Toute personne ne bénéficiant pas de convention de remboursement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation et autres résultant de sa participation au Raid.

19. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Raid Découverte Sancy implique l'acceptation totale :

- du règlement fédéral FFTRI Raid Multisports,
- du présent règlement,
- des consignes communiquées par l'organisation avant, pendant et après l'épreuve.

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de force majeure, conformément aux règles FFTRI. Toute modification sera communiquée officiellement aux équipes.